



Communiqué du conseil des ministres

6 Mai 2020

Le Conseil des ministres s'est réuni le mercredi 6 Mai 2020 sous la Présidence de Monsieur Mohamed Cheikh El-Ghazouani, Président de la République.

Le Conseil a examiné et approuvé les deux projets de lois suivants :

- Projet de loi relative à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles.

Le présent projet de loi est une législation d'ensemble qui constitue le fondement nécessaire d'une reponse globale et efficace contre les violences faites aux femmes et aux filles.

Il devra contribuer à éliminer les idées reçues et les mentalités discriminatoires à l'égard des femmes et à rendre obligatoire des activités de recherche et le développement d'un savoir nécessaire pour appuyer le développement des principes d'action dans ce domaine.

Il devra également permettre de renforcer les efforts des pouvoirs publics en matière de lutte contre ces pratiques contraires aux droits humains, à nos valeurs civilisationnelles et aux préceptes de notre sainte religion.

- Projet de Loi de Finances Rectificative (PLFR) 2020.

Le présent projet de loi de finances rectificative (PLFR) 2020 est élaboré pour faire face à la pandémie du Covid19 et à ses conséquences économiques et sociales néfastes.

Il a notamment pour objectif de permettre le respect du délai de soumission du décret d'avances n° 2020-050 du 6 avril 2020 à la ratification de l'Assemblée, et de régulariser la création du fonds spécial de solidarité sociale et de lutte contre le coronavirus établie par le décret n°2020-051 du 6 avril 2020.

Il alloue les ressources nécessaires pour financer les mesures prises par le Gouvernement pour faire face à la pandémie et à ses effets sur l'activité économique et sur le pouvoir d'achat du citoyen.

Enfin, le projet de loi de finances rectificative prend en compte la mobilisation du financement de l'effort budgétaire consenti à travers la réalisation de certaines économies budgétaires sur le train de vie de l'Etat et la rétrocession au profit de l'Etat de certains prêts destinés initialement au soutien de la balance des paiements pour financer le déficit budgétaire.

Le Ministre Secrétaire Général du Gouvernement a présenté, au nom du Comité Interministériel chargé de la Gestion et du Suivi de la Pandémie du Covid19, une communication relative au bilan et à l'allègement progressif des mesures prises par le Gouvernement pour lutter contre cette pan-



démie.

Cette communication a pour objet de présenter le bilan des mesures prises par le Gouvernement pour faire face à la pandémie du Covid-19 et de discuter d'un plan de déconfinement progressif visant à alléger les restrictions en vigueur, et permettant aux citoyens de reprendre le cours normal de leurs activités dans des conditions garantissant le maximum de précautions pour éviter la propagation du virus.

Le Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Mauritaniens de l'Extérieur a présenté une communication relative à la situation internationale.

Le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation a présenté une communication relative à la situation intérieure.

Le Ministre de l'Economie et de l'Industrie a présenté une communication relative au Plan National Multisectoriel de riposte au Covid19.

Cette communication expose les grandes lignes du Plan National Multisectoriel de riposte au Covid19. Ce plan est structuré autour de cinq piliers complémentaires suivants: i) santé; ii) planification, coordination et suivi du plan de veille économique; iii) mesures d'atténuation de l'impact socio- économique de la pandémie; iv) résilience, relance économique et accès aux services de base et v) aspects sécuritaires et prévention de la pandémie.

A cet égard, Son Excellence le Président de la République a instruit le Gouvernement à l'effet de donner la priorité, dans le cadre de ce plan, à la valorisation du potentiel national notamment dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de des pêches et de faire de cette option la base du développement économique et social du pays.